

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Envoyé en Préfecture le 04/06/2021
Reçu en Préfecture le 04/06/2021
Affiché le 04/06/2021
ID = 056_215601345-20210603-101840

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 23/2021 du 3 juin 2021

OBJET : PASSATION D'UN CONTRAT DE SERVICE AVEC FARAGO BRETAGNE POUR LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES RONGEURS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 juillet 2020 déléguant au Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite de 20 000 euros HT,

Compte-tenu de la nécessité de passer un contrat de services pour la prévention et la lutte contre les rongeurs,

Vu la proposition de FARAGO Bretagne en date du 17 mai 2021,

Vu l'avis de la Commission d'Ouverture des Plis en date du 26 mai 2021,

DECIDE :

ARTICLE 1er : Il est passé un contrat de service avec FARAGO BRETAGNE pour la prévention et la lutte contre les rongeurs. Le coût de la prestation annuelle s'élève à 3 075 euros HT. Le contrat est conclu pour une durée de 4 années à compter de la date de notification.

Fait à MOHON le 3 juin 2021

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance